

SÉMINAIRE

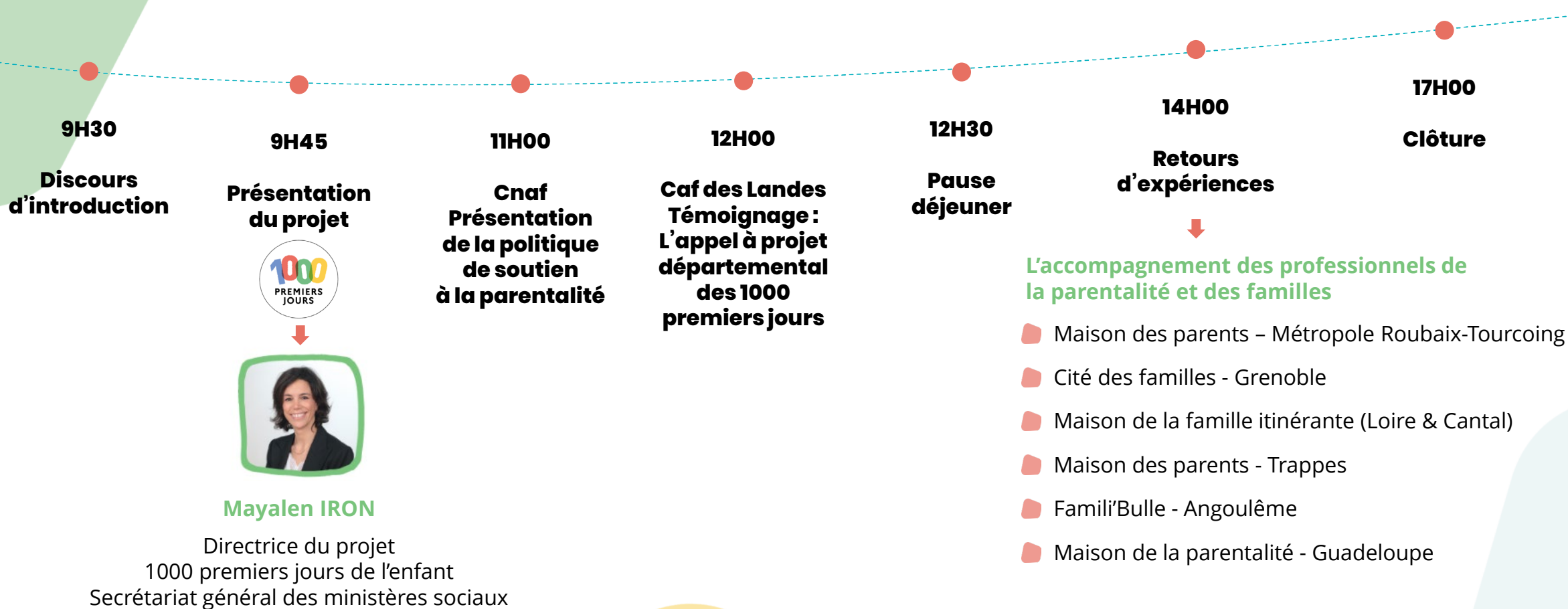
SOUTIEN À LA PARENTALITÉ MAISON DES 1000 JOURS / MAISON DES PARENTS QUEL ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN POUR LES FAMILLES ET LES PROFESSIONNELS



JEUDI 30 MARS 2023



PROGRAMME DE LA JOURNÉE



+ Caf de Nice – Retour d'expérience



DISCOURS D'ACCUEIL

● ● ● **ESTELLE LOUIS**

Directrice de la Caf de la Charente



PROJET 1000 PREMIERS JOURS

... **MAYALEN IRON**



*Directrice du projet des 1000 premiers jours de l'enfant
Secrétariat général des ministères sociaux*



Retour d'expérience



●●● **Marjorie JACOB**

Responsable de la Maison des 1000 jours



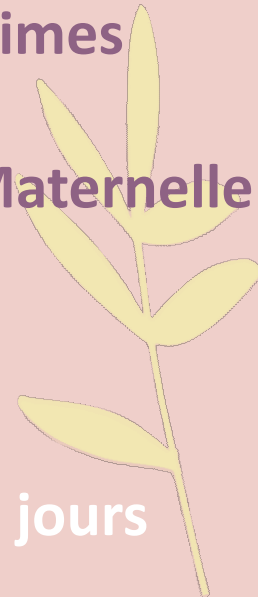
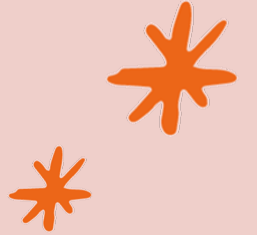


La Maison des Alpes Maritimes des 1000 Premiers Jours

Conseil départemental des Alpes Maritimes
Direction de l'Enfance
Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile

30 mars 2023

Séminaire parentalité et 1000 premiers jours





LE CONCEPT

La contractualisation

Des enjeux pluriels pour les service de PMI

Un plan de contrôle des établissements et services d'accueil du jeune enfant

Un axe spécifique à destination des enfants protégés en situation de handicap

Un renforcement du fonctionnement de l'ODPE



* 1,2,3... Parents *





LES ENJEUX

Les 1000 premiers jours sont

Un enjeu majeur de santé publique

Une période clé du développement de l'enfant

Phases d'opportunité et de vulnérabilités pour l'enfant et les parents



* 1,2,3... Parents *





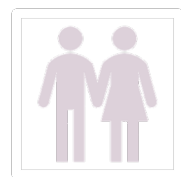
LE PARCOURS 1000 JOURS

UN PARCOURS

éclairé

sécurisant et favorisant l'écoute

*permettant de limiter ou rompre l'isolement des parents
et de prévenir l'épuisement des parents*



Devenir parents

Être accompagné

Découvrir son enfant

* 1,2,3... Parents *





700 m² dédiés à la prévention de niveau 1

LA MAISON DES ALPES MARITIMES DES 1000 PREMIERS JOURS



* 1,2,3... Parents *





700 m² dédiés à la prévention de niveau 1

LA MAISON DES ALPES MARITIMES DES 1000 PREMIERS JOURS



* * 1,2,3... parents *





LA MAISON DES ALPES MARITIMES DES 1000 PREMIERS JOURS

700 m² dédiés à la prévention de niveau 1



* 1,2,3... Parents *



700 m² dédiés à la prévention de niveau 1

LA MAISON DES ALPES MARITIMES DES 1000 PREMIERS JOURS



* 1,2,3... parents *

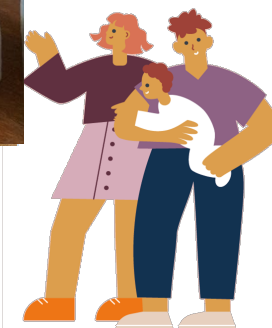


700 m² dédiés à la prévention de niveau 1

LA MAISON DES ALPES MARITIMES DES 1000 PREMIERS JOURS



* * 1,2,3... Parents *

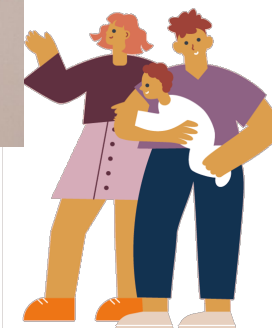


LA MAISON DES ALPES MARITIMES DES 1000 PREMIERS JOURS

700 m² dédiés à la prévention de niveau 1



* * 1,2,3... Parents *





LA MAISON DES ALPES MARITIMES DES 1000 PREMIERS JOURS

700 m² dédiés à la prévention de niveau 1



1,2,3... Parents





SES USAGERS

Elle s'adresse à

tous les Maralpins

selon le principe d'universalisme

*concernés par la période **élargie** des 1000 premiers jours
de la conception aux 3 ans de l'enfant*



* 1,2,3... **Parents** *





SON ACTIVITE

L'offre de service est proposée



Actions individuelles



Actions collectives



futurs parents - parents



Seul – en couple – en famille



professionnels de santé et de la petite enfance

* 1,2,3... **Parents** *





SES INTERVENANTS



Une équipe dédiée



Des professionnels
de PMI



Des ressources
externes



* 1,2,3... **parents** *





MMPJ VS PMI

La Maison des 1000 premiers jours

= Espace de prévention

≠ Pas un dispositif de protection de l'enfance

= Guichet unique ouvert à la population

≠ Pas une structure de soins curatifs



* 1,2,3... **Parents** *





SAISINES ORIENTATIONS

Comment nous faisons nous connaître ?

- *Carnet de santé, carnet de maternité, site internet*
- *Liaisons hospitalières*
- *Professionnels de santé et de la petite enfance*

Après la MMPJ ?

- *PMI, professionnels libéraux, tissu associatif...*



* 1,2,3... **Parents** *





Contactez la Maison des Alpes Maritimes des 1000 premiers jours



172 avenue de la Californie

06200 NICE

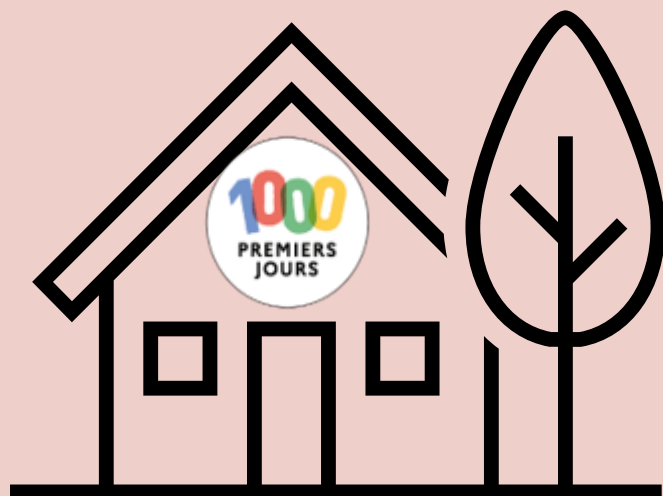
Face à l'arrêt de TRAM L2 – Sainte Hélène



04.89.04.58.40.



1000journsnice@departement06.fr



POLITIQUE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



●●● **Edith VOISIN**

*Responsable du pôle enfance, jeunesse, parentalité
Cnaf*



« La politique soutien à la parentalité de la branche Famille »

Angoulême
Jeudi 30 mars 2023

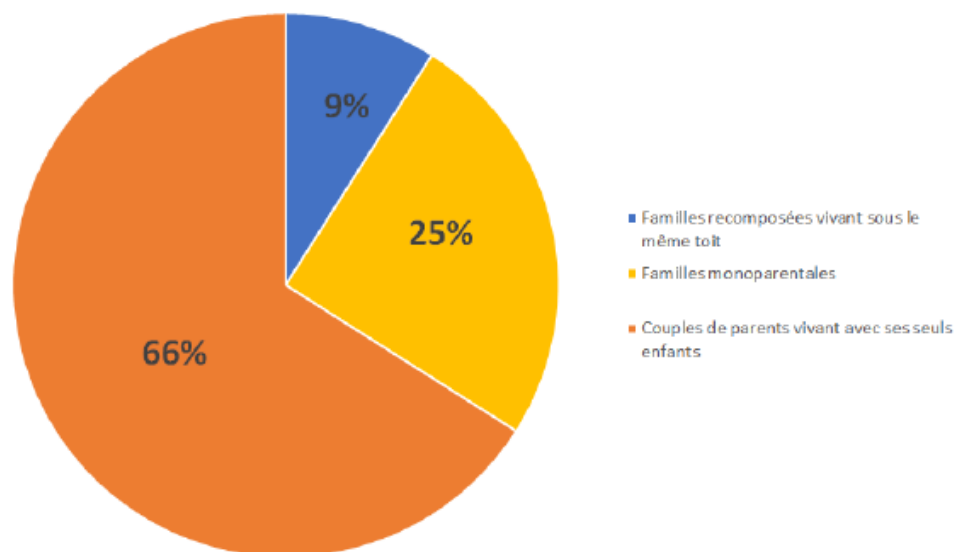




De la famille aux familles : émergence et déploiement d'une politique de soutien à la parentalité co construite

La famille et les façons de faire familles : entre changement et continuité

Le couple de parents vivant avec ses seuls enfants
reste la forme dominante



Une structuration en constante évolution

- Séparation des parents : 380 000 enfants mineurs concernés
- Familles monoparentales → ralentissement du rythme de progression
- Familles avec jumeaux ou triplés
- Multi-résidence
- Âge des parents à la venue du 1^{er} enfant, naissance hors mariage
- Union libre et PACS



- Nombre de familles recomposées vivant sous le même toit



- Baisse du nombre de familles nombreuses
- Baisse de la fécondité
- Baisse des mariages



Familles homoparentales difficiles à recenser : 31 000 enfants mineurs concernés

Les questionnements et impacts sur la parentalité

Multi-
résidence

Monoparentalité

Familles
recomposées

Fragilité économique

41% des enfants vivant en famille monoparentale vent au dessous du seuil de pauvreté (21% pour l'ensemble des enfants)

1/3 des familles monoparentales sans emploi

Partage des prestations

Complexité de mise en œuvre, risque d'appauvrissement d'un des parents

Pension alimentaire

1/3 des parents non gardien ne verse pas de pension alimentaire

Rôle et place du beau-parent

Difficile prise ne compte dans le droit de la famille



Les parents, leurs attentes et besoins aujourd'hui

Etudes des besoins et attentes des parents

- **2/5 des parents** jugent aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle : variable selon l'âge des enfants (plus difficile pour les 3-5 et 11 à 15 ans et +)
- Près des **¾ des parents** déclarent souhaiter (et pouvoir) passer plus de temps avec leurs proches et notamment avec leurs enfants, mais aussi disposer de temps pour eux mêmes.
- Sollicitation de l'entourage plébiscité par les parents en cas de questionnements ou difficultés : Les professionnels de l'enfance et de la jeunesse et du social peu sollicités
- Lieux souhaités pour les actions :
 - 1^{er}. écoles, collèges, lycées
 - 2^{ème}. Locaux de la Mairie
 - 3^{ème}. Centre de loisirs ou associations ou structure petite enfance
 - 4^{ème}. Centres sociaux et CAF



La politique de soutien à la parentalité : une politique relativement récente en cours de structuration

Une impulsion de l'Etat pour rendre plus lisible le soutien à la parentalité

► Un cadre et une nouvelle assise juridique dans le CASF

2001 : 1^{ère} fois dans la Convention d'objectif et de gestion (Cog) signée entre l'Etat et la Cnaf

2010 à 2013 : Comité national de soutien à la parentalité

2013-2017 : Crédits Cog x 2

2014 : Schéma départementaux de services aux familles

2017-2022 : Stratégie nationale de soutien à la parentalité

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

2021 : Ordonnance du 19 mai 2021 définissant les services de soutien à la parentalité dans le Casf

Création des Comité départementaux de services aux familles

(art L.214- 1-2 du CASF)

« Constitue un service de soutien à la parentalité toute activité consistant, à titre principal ou à titre complémentaire d'une autre activité, notamment celle d'accueil du jeune enfant, à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents »

Une impulsion de l'Etat pour rendre plus lisible le soutien à la parentalité

- Une impulsion de l'Etat pour structurer la politique de soutien à la parentalité en concertation avec les acteurs

2022 : Arrêté du 29 juillet 2022 portant création d'une charte nationale de soutien à la parentalité

- Fruit d'une concertation avec les experts du soutien à la parentalité, des fédérations représentatives du secteur, du HCFEA;
- Fixe les 8 principes qui s'appliquent aux actions de soutien à la parentalité ;
- Pose les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accompagnement des familles

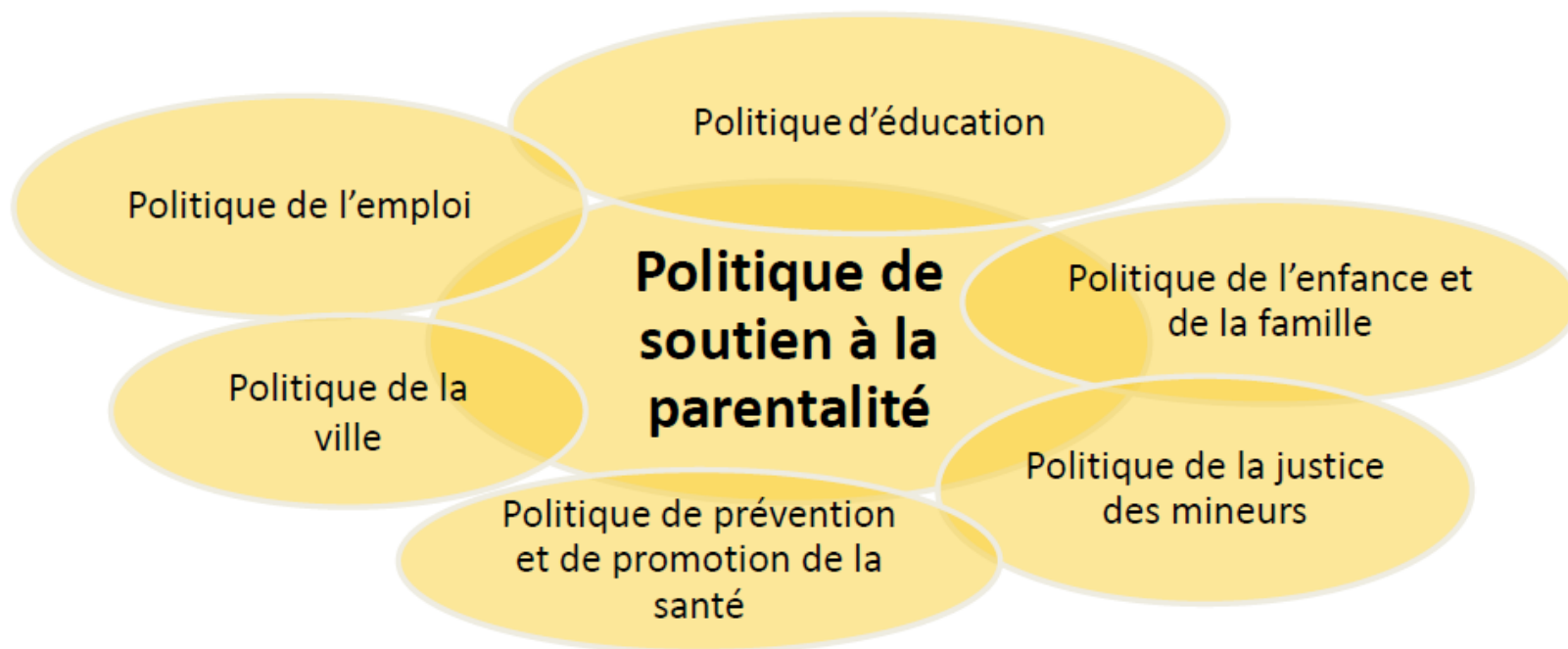
Le soutien à la parentalité : De quoi parle-t-on ?

- ▶ **Pilier de la politique familiale, le soutien à la parentalité** ou à « la fonction parentale » consiste à « aider les parents à être parents ».
- ▶ **Le soutien à la parentalité implique l'ensemble des ressources, informations et services mis à disposition des parents** (si et quand ils en ressentent le besoin) pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants, aux moments clés de leur vie familiale. Il s'inscrit dans une démarche dite de « **prévention primaire** » visant à garantir la **qualité des liens entre parents et enfants**, et à prévenir les **risques** pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales (décès, séparation etc.), relations conflictuelles parents/ados, etc.).
- ▶ **Les objectifs visés :**
 - l'amélioration du **bien-être de l'enfant** et /ou de ses parents ;
 - le renforcement de la **qualité du lien** entre parents et enfants ;
 - le renforcement de la **confiance** des parents dans leurs **compétences parentales** ;
 - l'accompagnement des parents dans leurs **postures** de parents ;
 - le renforcement de leur **pouvoir d'agir** en matière de parentalité.

Un cadre d'intervention précis

- ▶ Une politique **d'investissement social** qui s'appuie sur des **dispositifs universalistes à visée préventive**,
- ▶ Les actions déclinées dans ce cadre sont fondées sur la **libre adhésion des parents**, avec pour principes d'interventions :
 - **La reconnaissance du parent, comme premier éducateur** et la valorisation des compétences parentales
 - **L'universalisme** et l'ouverture à la diversité des modes d'organisation et des configurations familiales, des cultures, des caractéristiques socio-économiques
 - L'égalité dans l'exercice de la parentalité pour favoriser la **coparentalité**
 - Une démarche **participative**, basée sur le **volontariat**
 - Non interventionniste, **sans de visée thérapeutique**
 - Des **intervenants formés** (professionnels ou bénévoles) qui ne sont pas dans une posture d'experts : respect des places/statuts/rôles de chacun

Une politique transverse, multipartenariale



- MARTIN Claude. Le soutien à la parentalité : une nouvelle politique en Europe ? In: *Politiques sociales et familiales*, n°118, 2014, page 10.

La branche Famille, un acteur clé de la politique de soutien à la parentalité

- Des orientations définies dans le cadre de la Cog conclue entre la CNAF et l'État

Les principaux objectifs pour la période 2018-2022

Envoyer pour commentai

- **Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiales**
 - Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation
 - Soutenir les parents dans l'éducation de leur enfant, notamment les adolescents
 - Accompagner et prévenir les ruptures familiales
- **Renforcer la visibilité, la structuration et la cohérence des dispositifs**
 - Rénover les financements pour une meilleur lisibilité
 - Faciliter la gestion en Caf des appels à projets (création d'une plateforme dématérialisée de gestion des appels à projet

Un soutien à la parentalité structuré autour des grands évènements de vie

Petite enfance

- **Laep** : 1775 → **17,1M€**
- Parcours naissance
- 1000 premiers jours / groupe naissance

Enfance et adolescence

- **CLAS** : 4252 → **37,2 M€**
- Médiation

En cas de rupture familiale

- **Médiation familiale** : 259 services → **27,8M€**
- **Espaces de rencontre** : **236 ER** → **20,9M€**
- Séance d'infos Parents après la séparation

Reaap : près de 9 000 actions → **38,5M€ OU 36,5 ?**

L'aide à domicile → **103M€**

Les vacances familiales → **82 M€** dont 9,7 M€ aide aux transports

Près de **330 M€**
consacrés à la
politique
parentalité en 2022
par les CAF

Le fonds national parentalité (Fnp) : levier essentiel de la déclinaison de la politique parentalité

Une ligne budgétaire de **36,5 M€** pour 2022, déclinée en 3 volet (+35% sur la Cog)

Volet 1 = 80% Projets/actions

Financement ponctuel des **actions parentalité** mises en œuvre dans le cadre des Reaap

Volet 2 = 9% Coordination

Structuration de la politique parentalité sur les territoires via le financement de la **mission d'animation parentalité**

Volet 3 = 11% Structures

Fonctionnement de **lieux ressources dédiés au soutien à la parentalité** et aux actions d'écoute personnalisée et d'accompagnement des parents à distance.



Volet 1

- Près de 8 800 actions portées par 4700 structures
- **Près de 370 000 familles**
- Des actions majoritairement portées par des centres sociaux (29%) et des associations de quartier (27%)

ZOOM SUR LE VOLET 3



Un référentiel défini le cadre d'utilisation

► Une structuration autour de 2 axes :

- « lieux ressources » parentalité ;
- dispositifs d'écoute et d'accompagnement des parents à distance.

► Des pré requis

- Répondre aux principes énoncés dans la charte nationale du soutien à la parentalité ;
- Respecter les principes de la charte de la laïcité de la branche Famille et de ses partenaires ;
- Inscrire leur action :
 - dans le cadre de la politique parentalité définie dans le Schéma départemental de service aux familles (Sdsf) et/ou de la Convention territoriale globale (Ctg) ;
 - en cohérence avec l'ensemble des actions et projets parentalité déjà proposés sur le territoire .
- Cofinancement.

→ **garantir la cohérence et la lisibilité de la politique parentalité à l'échelle des territoires.**

AXE 1 : lieux ressources du type Maison des parents, espace parents ...

Principes structurants

- Lieu spécifiquement dédié à la parentalité
- Une implantation à articuler avec les centres sociaux
- Ouverture à tous les parents ou futurs parents
- Présence d'accueillants qualifiés
- Inscription dans le partenariat local
- Ouverture minimale

Des missions socles

- Information
- Accueil « inconditionnel »
- Appui aux collectifs de parents
- Mise à disposition de services et dispositifs dédiés au soutien à la parentalité

Des missions complémentaires en lien avec les acteurs locaux

- Lieu de rencontres entre acteurs/professionnels du territoire/sujets communs autour du soutien à la parentalité ;
- Contribution à la diffusion d'information
- Contribution aux démarches d'analyse de besoin et de diagnostic
- Appui méthodologique auprès de porteurs en émergence.

AXE 1 : lieux ressources du type Maison des 1000 premiers jours

Principes structurants

- Lieu spécifiquement dédié aux futurs et jeunes parents **ou** structures du type « maisons des parents » avec offre dédiée
- Présence d'accueillants qualifiés
- Inscription dans le partenariat local
- Ouverture minimale

Des missions socles

- Information et accompagnement des jeunes parents s'appuyant sur les articulations entre les différents acteurs intervenants durant cette période
- Appui aux collectifs de parents tels que les groupes naissances
- Mise à disposition de services et dispositifs dédiés au soutien à la parentalité et/ou la petite enfance : Laep, Rpe, ...
- Activités d'éveil artistique et culturel
- ...

Des missions complémentaires

- Ouverture et lieux de rencontre entre acteurs et professionnels des 1000 premiers jours (médical, social, parentalité)
- Partenariats croisés en vue d'actions communes avec les maternités, les services de Pmi, ... /sujets communs autour de la petite enfance, la périnatalité, la parentalité
- Contribution à la diffusion d'information entre les acteurs locaux
- ...

Un déploiement en cours de montée en charge

- ▶ A ce jour 186 Lieux ressources et 10 maisons des 1000j financés au titre du Fond national parentalité
- ▶ Elan : base de référencement des projets

Lieux ressources

61 départements couverts

- 75% dans le cadre d'une commune ou intercommunalité
- 45% couvrent un Qpv
- 26% une Zrr
- 24% sont en itinérance

L'offre proposée :

- 74% actions Reaap
- 30% Accès aux droits
- 28% Laep
- 21% Médiation familiale

Maisons des 1000 premiers jours

9 départements couverts

- 50% de gestion associative
- couverture territoriale majoritairement intercommunale
- 8 couvrent des QPV, 2 des ZRR
- 2 en itinérance

L'offre proposée :

- Laep (6 Maisons sur 10)
- Actions Reaap (5 Maisons sur 10)
- « accès aux droits » (4 Maisons sur 10)
- Rpe (3 Maisons sur 10)
- permanence Pmi (3 Maisons sur 10)



Enjeux et perspectives

Les défis à relever

Les dispositifs de soutien à la parentalité sont fréquentés par une minorité de parents : **2 familles sur 100 ont participé à une action REAAP**

Mais parmi les parents qui ne fréquentent pas les structures et actions de soutien à la parentalité, une partie se déclare intéressée par cette offre

(sources Essentiel, études de 2016)

- ▶ Renforcer l'animation et la transversalité
- ▶ Renforcer la **visibilité et la lisibilité** de l'offre pour les familles
- ▶ Améliorer le recours aux offres de service parentalité : « Être là où sont les parents »
- ▶ Un enjeu d'évaluation des impacts de nos dispositifs
- ▶ Un enjeu de **valorisation / capitalisation / essaimage** des initiatives sur les territoires

Renforcer l'animation et la transversalité

- ▶ La réalisation de **diagnostic partagés** (CTG, SDSF) ouverts sur les autres politiques publiques en lien avec la parentalité
 - **Renforcer l'articulation avec la politique petite enfance, voire jeunesse**
 - Définir un projet de territoire « parentalité »
- ▶ La **coordination des acteurs à l'échelon départemental et animation d'un réseau**
 - Diffusion de l'information en direction des partenaires et des familles
 - Accompagnement de porteurs de projets / **formations** des prof. et bénévoles
 - Coordination, structuration et animation de réseaux locaux
- ▶ Le développement de **lieux ressources dédiés à la parentalité**, de type maison des familles, espace des parents, maisons des 1 000 jours, favorisant la mise en réseau et la coordination des acteurs

« Aller vers » les familles

- ▶ **Adopter une stratégie d'information et favoriser les contacts pro-actifs** : ex/ mobilisation des bases de données administratives pour contacter les familles
- ▶ **Être là où sont les parents** :
 - Dans la rue numérique
 - En entreprise
 - Dans les services qu'ils fréquentent : écoles, crèches, PMI, clubs de sport, etc.
- ▶ **Partir des attentes / besoins des parents** :
 - Adapter les **offres de services aux nouveaux usages** des familles : développement du distanciel , webinaire, plateforme téléphonique,...
 - Proposer des **offres pensées avec/par les parents** pour augmenter leur attractivité

Appel à projet 1000 jours

TÉMOIGNAGE

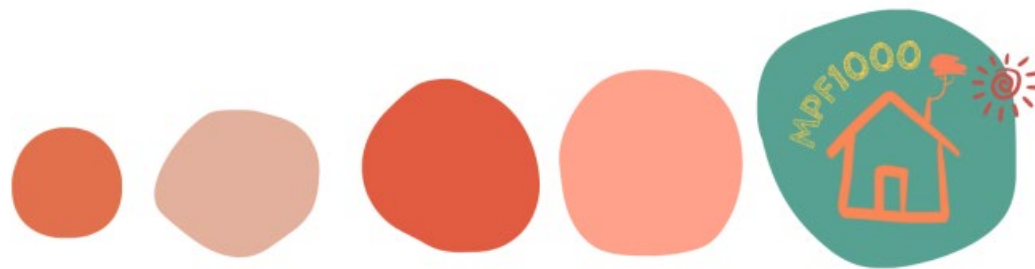


●●● **Jean-François FILLON**

*Responsable Action sociale
Caf des Landes*



La démarche 1000 premiers jours dans les Landes

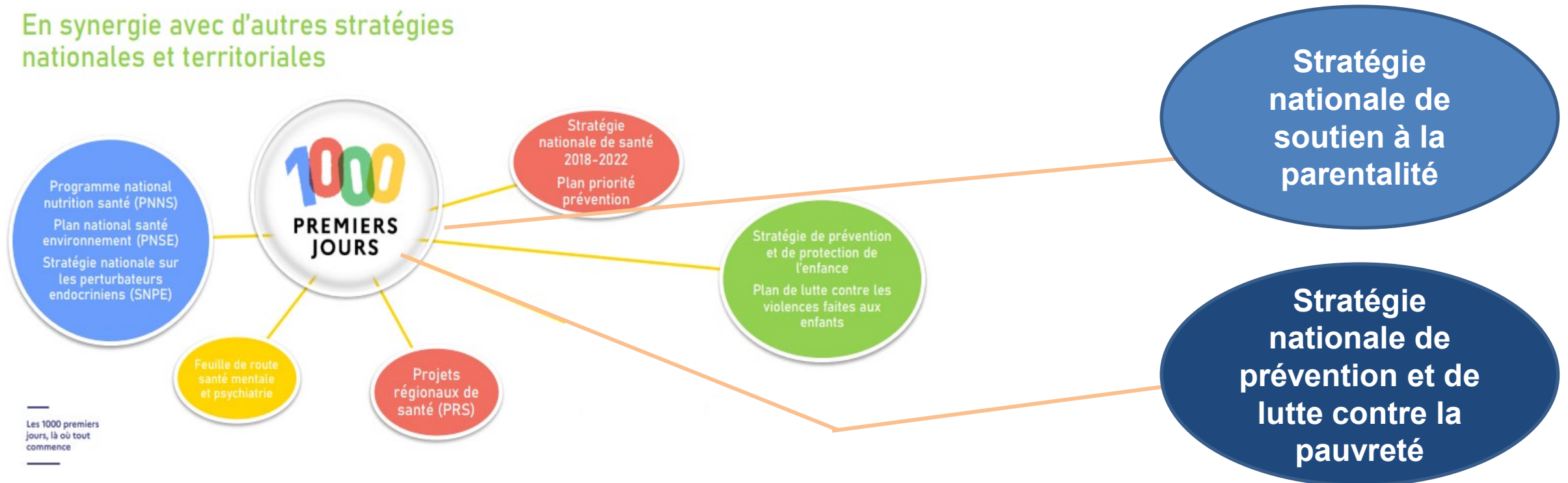


Un ancrage national et départemental, décliné par EPCI, via les CTG

La déclinaison territoriale, dans les Landes, de la politique relative aux 1000 premiers jours de l'enfant s'appuie sur :

- Un pilotage ARS
- L'ensemble des stratégies nationales et territoriales existantes
- le Schéma Départemental des Services aux Familles landais (SDSF)... **qui voit sa déclinaison dans....**
- Les **conventions territoriales globales/projets globaux de territoires**, qui couvrent 100% du territoire des Landes
- Les **comités territoriaux parentalité** déployés sur **chaque communauté de communes/d'agglomération**.

En synergie avec d'autres stratégies nationales et territoriales



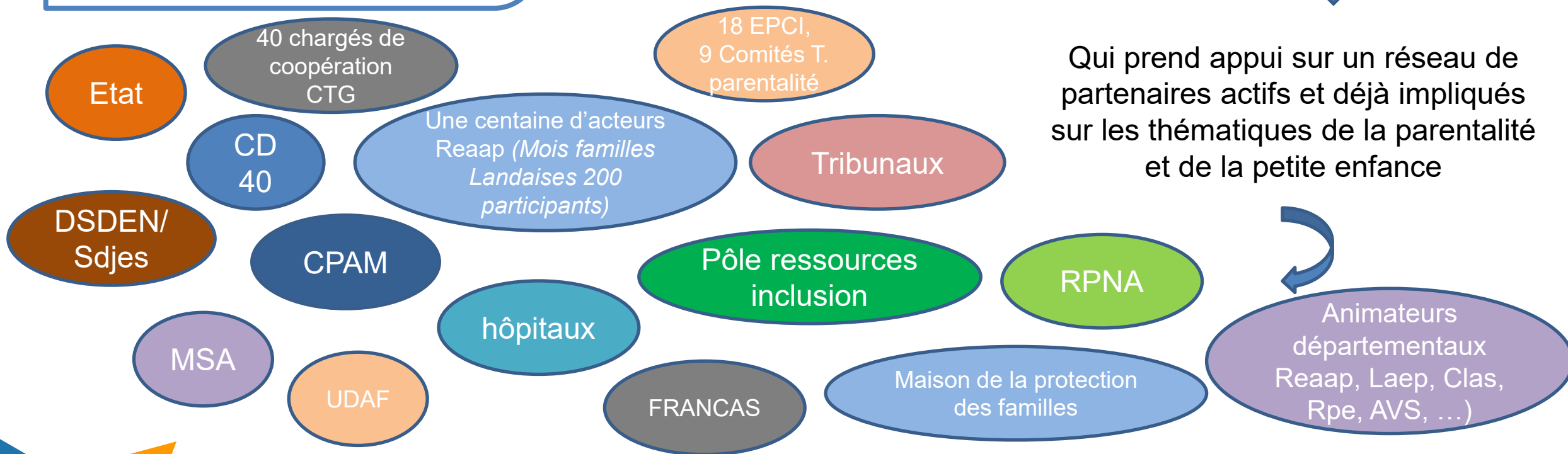
Un projet, un atout fort : synergie et dynamiques partenariales

#1 - Comité de Pilotage Sdsf
janvier 2022 : **les 1000 premiers jours** deviennent une **priorité** portée par **les comités départementaux parentalité et petite enfance**

Co-pilotes : ARS et Caf

**Comité Technique
départemental des
1000 premiers
jours**

Qui prend appui sur un réseau de
partenaires actifs et déjà impliqués
sur les thématiques de la parentalité
et de la petite enfance

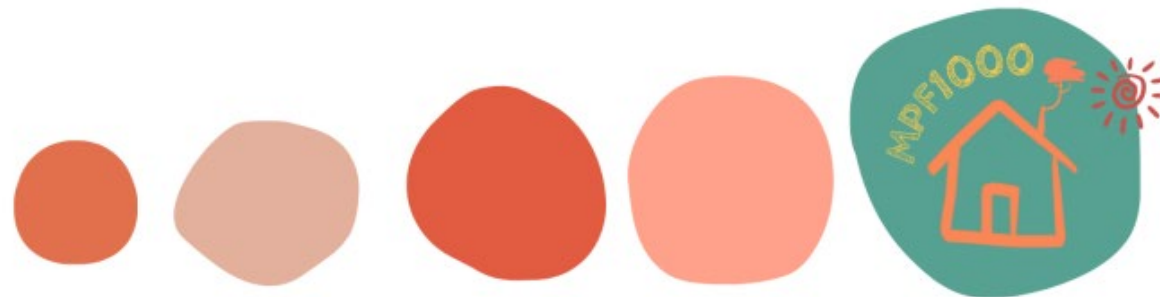


Un projet fédérateur, au service d'une ambition

Rendre lisible et accessible, en un lieu unique, dans un territoire donné, une réponse unique à l'ensemble des besoins des familles

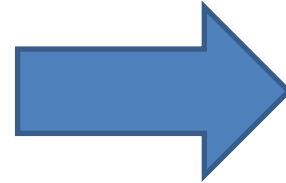


La Maison des Parents, des Familles, et des 1000 premiers jours



Le mode collaboratif avec les partenaires au service de la Maison des Parents, des Familles et des 1000 premiers jours des Landes

#2 : mai 2022
réunion du comité
départemental des
1000 premiers jours



#3 : Appel à projet
MPF1000
(Maison des parents des familles
et des 1000 premiers jours)
Juillet à octobre 2022

**ARS, CD, CPAM, MSA, Caf
réunis en ateliers et qui
travaillent ensemble sur :**

- Quel cahier des charges pour l'AAP de la Maison des Parents , des Familles et des 1000 premiers jours ?
- Quelles compétences, contributions, ressources, apportées par chacun des partenaires ?
- Comment promouvoir la démarche et le projet ?

- Co construction de l'appel à projet
- Valorisation des priorités des partenaires
- Diffusion aux collectivités territoriales et fédération/association à dimension départementale
- Réception de 3 projets et 2 lettres d'intention
- Création d'un logo



L'appel à projet

Rendre lisible et accessible,
en un lieu unique, dans un territoire donné, une réponse unique
à l'ensemble des besoins des familles.



Page 5

[Appel à projet_1000_premiers_jours_2022.pdf \(caf.fr\)](#)

- PROPOSER AUX FAMILLES DES LIEUX RESSOURCES AVEC DES SERVICES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ
- PROPOSER DES LIEUX RESSOURCES POUR LES PROFESSIONNELS,
- PRÉVOIR UNE LABELLISATION « PROMENEUR DU NET PARENTALITÉ », DÈS QU'ELLE SERA ENCLENCHÉE SUR LE DÉPARTEMENT

Page 8

DESCRIPTION OPÉRATIONNELLE DU PROJET



Page 9

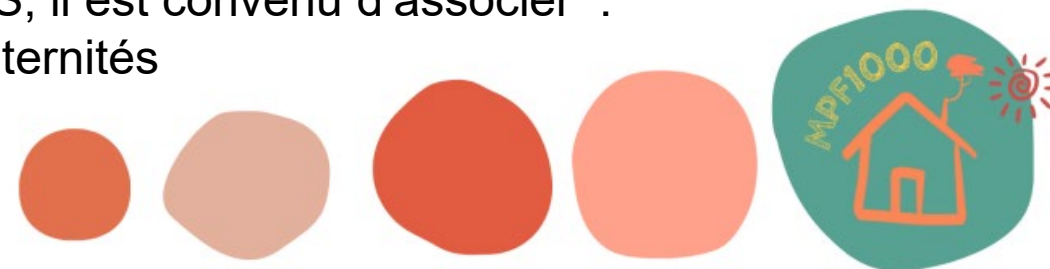
FINANCEMENT

Des recommandations aux candidats

- La question de l'itinérance et des temps de déplacements/transports des familles,
- Mise en place et portage du projet, au sein des comités territoriaux parentalité et des axes des CTG/PGT,
- Ouverture sur les temps de disponibilités des familles : soirée, week-end,
- Importance de la méthodologie de construction de projet,
- Engagement sur l'inclusion des enfants à besoins spécifiques et lien avec le dispositif Précocéa,
- Evolution des compétences et plan de formation des salariés /bénévoles,
- Démarche qui doit s'inscrire dans un fort ancrage partenarial
- Une visite des locaux par la PMI est préconisée.

Depuis nouveaux échanges avec ARS dans le cadre du PRS, il est convenu d'associer :

- L'association des services de gynécologie obstétrique et maternités
- L'association des services de psychiatrie périnatale

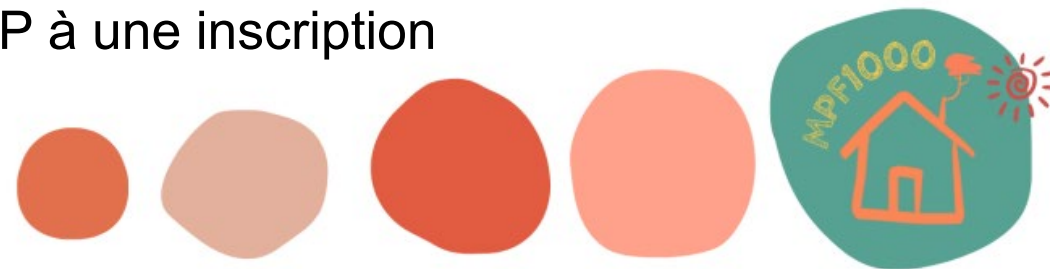


#4 - Premier Comité Départemental des 1000 premiers jours (05/01/23)

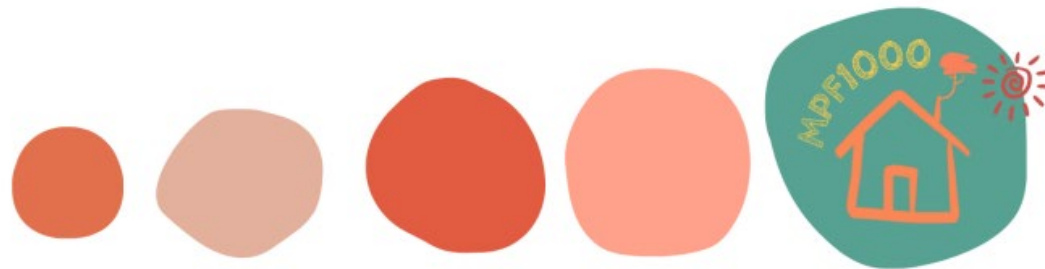
- 
- ✓ Accueil dans les locaux de la CPAM
 - ✓ Introduction par l'ARS et rappel de la démarche à l'échelle nationale
 - ✓ Compléments par la Caf sur la démarche dans les Landes
 - ✓ Analyse des demandes de labellisation MPF 1000
 - ✓ Préconisations (par projet et transversales à tous les projets)
 - ✓ Décision d'un accompagnement technique pour renforcer le développement de la qualité des projets

Perspectives :

- ✓ Poursuite de recherche de financements complémentaires aux 39 000 euros Caf/Cnaf
 - ✓ Amplification des partenariats : plus fortement hôpitaux, DRAC ? (cf. CTG CC Aire)
 - ✓ Inscription dans la durée : passage d'un AAP à une inscription dans le RI AFC Caf
- 



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**



PAUSE DÉJEUNER

REPRISE À 14H00

